

aucun de ce genre et que la Société du crédit agricole n'en accorde pas non plus.

● (1510)

Il me semble que la Société du crédit agricole a tacitement mais réellement modifié son programme destiné aux jeunes agriculteurs. Je ne vois rien dans la loi sur la Société du crédit agricole qui l'annonce clairement mais à en juger par les statistiques, on constate qu'il y a cinq ou dix ans, les agriculteurs âgés de moins de 35 ans recevaient de 15 à 17% des prêts tandis qu'à l'heure actuelle ils en reçoivent plus de 70 p. 100. Il me semble donc que la Société du crédit agricole a de plus en plus tendance à venir en aide aux jeunes agriculteurs et je crois que c'est une bonne chose.

Bien sûr le problème, c'est qu'en ces temps inflationnistes que nous vivons actuellement, les crédits accordés dans le cadre de ce programme ne semblent jamais suffire. Je me souviens du temps où nous avons haussé la limite de tous les prêts destinés aux améliorations agricoles qui était de 10,000 dollars pour la porter à 25,000 dollars, je me rappelle que l'adoption de cette mesure avait prêté à bien des controverses parce qu'on prétendait qu'elle ne ferait qu'ajouter à l'inflation dont on commençait à se préoccuper à ce moment-là.

Certaines personnes soutenaient que si l'on augmentait les prêts accordés aux agriculteurs, ces derniers ne feraient que dépenser l'argent, ce qui en retour ferait monter le prix du matériel agricole, on prétendait en outre que les fabricants pourraient peut-être alors tirer parti de la situation et augmenter le prix de leur marchandise. Je ne sais pas si on a augmenté la limite pour cette raison, mais en fait, nous avons adopté la mesure pour ensuite hausser la limite à 50,000 dollars et nous en sommes maintenant à 100,000 dollars. Quant à savoir si ces mesures sont la cause ou la conséquence de l'inflation, je vais laisser le soin à d'autres plus informés que moi d'en juger. Je me contente de le signaler puisque c'est une situation à laquelle nous devons nous résigner et l'inflation est probablement l'une des principales raisons pour lesquelles nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi qui vise à augmenter les crédits accordés aux emprunteurs individuels.

Le fardeau de dettes agricoles que doit porter notre industrie de l'agriculture frise un niveau qui devrait grandement nous préoccuper. Un article de R. S. Rust intitulé «Farm Finance» paru récemment dans le numéro de décembre 1979 du *Market Commentary*, publié par Agriculture Canada, dit:

Les investissements des agriculteurs en biens immobiliers, en machines et en bétail sont passés de 61,247 millions de dollars en 1977 à 70,188 millions en 1978, une augmentation de 14.6 p. 100 par rapport à une augmentation de 7.5 p. 100 l'année précédente.

Presque toute cette augmentation est le résultat de l'accroissement de la valeur des terres, des bâtiments et du matériel causé par l'inflation.

L'article poursuit en disant:

Les dettes agricoles sont passées à 12,327 millions de dollars en 1978 par rapport à 10,811 millions en 1977...

On jongle toujours avec les chiffres des dettes agricoles, mais l'estimation pour 1978, et c'est un chiffre relativement

Prêts agricoles—Loi

officiel, prévoit une hausse de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Peu de gens s'inquiètent du montant de la dette agricole ou du fait qu'il augmente à un rythme plus rapide que le taux d'inflation. S'ils ne sont pas inquiets, c'est probablement parce qu'ils considèrent ces dettes à la façon d'un banquier. Ils regardent tout simplement la valeur marchande des avoirs garantissant cette dette.

Quand on regarde les chiffres bruts, la situation n'a pas l'air très grave parce que les dettes ne représentent qu'environ 17 p. 100 ou 18 p. 100 de l'actif total, c'est-à-dire de la valeur marchande des fermes canadiennes à ce moment-ci. Toutefois, les dettes de la plupart des fermes actives et en expansion représentent beaucoup plus que 17 p. 100 de leur actif. La dette des agriculteurs débutants représente certes jusqu'à 75 p. 100 de leur avoir net total. En faisant des calculs très approximatifs, vous rendrez vite compte pourquoi certains des agriculteurs qui ne sont en affaire que depuis 10 ou 15 ans sont très inquiets ce printemps.

Pour faciliter le calcul, prenons \$100,000 comme chiffre de base. Je sais, bien sûr, que la ferme moyenne au Canada vaut de deux à quatre fois plus. On voit vite que si l'investissement est financé à 50 p. 100, les versements d'intérêt, aux taux actuels, se chiffreront annuellement à \$10,000. C'est donc dire \$10,000 d'intérêt sur un investissement de \$100,000. Les agriculteurs les plus compétents de mon coin des Prairies estiment avoir beaucoup de chance s'ils arrivent à récupérer leur capital en cinq ou six ans. La moyenne est plutôt de dix ans. Maintenant, si on arrive à le faire en cinq ans, ce qui est extrêmement efficace, la moitié du revenu total aura servi à payer l'intérêt. Je le répète: c'est l'intérêt qui coûte le plus cher à la plupart des agriculteurs canadiens aujourd'hui.

L'augmentation ne sera probablement pas suffisante pour aider les agriculteurs qui viennent de traverser deux ou trois mauvaises années, ceux qui ont vu les prix de leurs produits tomber soudainement, et je pense surtout ici aux Maritimes où les producteurs de pommes de terre ont eu trois années très mauvaises au chapitre des prix du marché ou aux provinces des Prairies où le boycott américain a fait chuter les prix. Il est plus que probable que cette modification à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, même si elle sera accueillie avec bonheur et que les fonds seront probablement utilisés, ne sera pas suffisante dans l'état actuel des choses. Les agriculteurs doivent compenser le manque à gagner en empruntant. Il est donc essentiel que nous nous donnions les moyens économiques de régler le problème.

Bien que j'appuie la modification proposée à la loi, je maintiens qu'elle n'est pas assez décisive pour régler le problème tel qu'il existe maintenant, ce printemps. Si les prix mondiaux continuent de baisser et s'il survient une sécheresse, l'augmentation proposée sera absolument insuffisante. J'espère donc que d'autres projets de loi, par exemple une combinaison de modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la loi sur le crédit agricole, seront présentés pour éviter les problèmes que je redoute.